

EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM
du 18 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de février à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRIENNE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. COUCHOUX Pascal, M. TOUZELET Romain, Mme COULON Arielle, M. COUCHOUX Eric, M. FATET Alain, Mme MEUNIER Estelle, Mme RUE Nadia et Mme CLERC Adeline.

Absents excusés : M. CHARBOUILLOT Jean -Paul, Mme PATEY Nadège

Lecture du compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2025

Mandatement en investissement avant le vote du budget primitif 2026 (N° DE_2026_01)

Exposé :

En application de l'Art 15 de la loi du 5.1.1988, le Maire doit avoir l'autorisation du conseil pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts (ce qui exclut les dépenses relevant de restes à réaliser) en section d'investissement au budget de l'exercice précédent, déduction faite des sommes imputées au chapitre 16 (hors article 165).

Le budget d'investissement étant voté par opération, il convient donc de calculer les 25% opération par opération.

Propositions :

Opération	Crédits 2025	25%	Crédits ouverts 2026
11 – Bâtiments	382 936		
Art. 203.11 (Etude construction local technique communal)	6 720	95 734	
Art. 2131.11 (bâtiments publics)	376 216		95 734
12 – Achat matériel mobilier			
Art. 2156.12 Extincteur	5 105	1 276	
Art. 2188.12 (Autres immobilisations corporelles – divers)			

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à l'article 2131.11 pour la somme maximale de 95 734 euros.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 03 mars 2026

Emprunt long terme pour le financement de la construction du local technique communal - Choix de la banque et des conditions d'emprunt (N° DE_2026_02)

Exposé :

Dans le cadre du financement des travaux de construction du local technique communal, il convient de contracter un prêt long terme de 100 000 €.

Plusieurs banques ont été contactées pour la proposition d'un prêt long terme d'un montant de 100 000 € sur une durée de 12 ans (équivalente à deux mandats de 6 ans) :

BANQUE	PERIODICITE	TAUX	FRAIS DE DOSSIER	COÛT TOTAL DU CREDIT (frais de dossier non compris)	MONTANT ECHEANCE ANNUELLE
CEBFC	Trimestrielle	3.70 %	200.00 €	24 491.41 €	10 357.64 €
BPBFC	Trimestrielle	3.29 %	150.00 €	21 440.96 €	10 120.08 €
CACE	Trimestrielle	3.68 %	100.00 €	24 151.77 €	10 346.00 €

Délibération :

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Construction d'un local technique communal

- Montant du capital emprunté : 100 000 €

- Durée d'amortissement : 12 ans

- Taux fixe : 3.290 %

- Montant total des intérêts : 21 440.96 €

- Montant de l'échéance : 2 530.02 €

- Mode d'amortissement : Echéance constante

- Montant des frais de dossier : 150.00 €

- Périodicité retenue : trimestrielle

- Indemnité de remboursement anticipé : Indemnité actuarielle non plafonnée

- autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 03 mars 2026

Construction d'un local technique communal : Avancement des travaux

Branchement électrique réalisé par ENEDIS

Ils terminent la maçonnerie.

La fin du chantier est prévue en juin.

Acquisition de tablettes numériques pour l'école et demande de subvention dans le cadre du « Plan numérique 71 » mis en place par le département (N° DE_2026_03)

Exposé :

Monsieur le Maire expose le besoin d'acquérir des tablettes numériques pour l'école.

Devis présenté par Alt'Informatique pour 7 tablettes, accessoires et configuration des tablettes

Montant HT = 2 256.67 €

Dans le cadre du "Plan numérique 71", le Département propose un soutien au développement numérique des écoles primaires. Le montant de l'aide est comprise entre 1 000 € et 15 000 € maximum, soit 50 % des dépenses éligibles comprises entre 2 000 € HT et 30 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix "POUR" et 1 voix "CONTRE", autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de Saône-et-Loire dans le cadre du "Plan numérique 71".

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 03 mars 2026

Bureau de vote pour les élections municipales – Scrutin du 15 mars 2026 :

Le Conseil Municipal établit les permanences du bureau de vote du 15 mars prochain.

Travaux de voirie de la Communauté de Communes 2026

Eric COUCHOUX a rendez-vous avec Alexandre MAZUIR, responsable technique à la Communauté de Communes Terres de Bresse, jeudi 19 février 2026.

Comptes-rendus des réunions de commissions et syndicats

Questions diverses :

- Travaux de l'EPAGE : Renforcement de berges sur la Seille – Prélèvement des arbres sur les parcelles de M.HOLWARTH, M.MILLOT et de la commune par l'entreprise de l'EPAGE- Travaux prévus le 23 février - rue de Vallière fermée

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal COUCHOUX

